



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pas-de-Calais
Mon Département



Appel à candidature pour une résidence-mission

**Année scolaire 2025-2026
de octobre 2025 à janvier 2026**

Dans le cadre du contrat culture – ruralité,
La communauté de communes des 7 Vallées

en partenariat avec
**La direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
Le rectorat de l'académie de Lille,
Le conseil départemental du Pas-de-Calais
Le conseil régional Hauts-de-France,**

lancent un

Appel à candidatures

En direction des artistes de tous domaines d'expression
dont la recherche et la pratique peuvent se lier à la thématique :

« Réveiller les patrimoines enfouis »

C'est ici un artiste qui est recherché pour une résidence mission coordonnée par le service culturel des 7 Vallées, en lien avec le Centre Azincourt 1415.

Cadre de la résidence-mission

Animée par une volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la communauté de communes des 7 Vallées, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culture (DRAEAC), et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) du Pas-de-Calais – et en lien avec le conseil départemental du Pas-de-Calais et le conseil régional des Hauts-de-France propose **une résidence-mission destinée à un artiste de tous domaines d'expression.**

Cette résidence-mission prend place dans le cadre d'un **Contrat Culture-Ruralité** qui prend acte de la volonté de travailler prioritairement sur les axes suivants :

➤ La prise en compte des enjeux environnementaux

La prise en compte des enjeux environnementaux traverse le projet culturel des 7 vallées. La programmation artistique et son ancrage territorial contribuent à créer des espaces de réflexion propice à l'expérimentation sensible de l'environnement permettant aux habitants de redécouvrir le territoire, et de susciter l'envie d'agir pour un rapport plus responsable et plus poétique au vivant, au paysage, aux patrimoines. Ces thématiques permettent également de travailler en transversalité avec les services de la collectivité qui œuvrent au développement territorial et à la transition écologique, à la sauvegarde du patrimoine, et de souligner la place de la culture dans les questionnements sociétaux.

La prise en compte des enjeux environnementaux est aussi liée au sujet patrimonial. Les efforts conséquents des communes et de la communauté de communes des 7 Vallées pour protéger leur patrimoine, [s'articule à une volonté permanente](#) de valoriser l'histoire et les paysages remarquables des 7 Vallées. Le travail de concertation a été amorcé à l'occasion du Plan Paysage (labellisé par le Ministère de la transition écologique) [en lien avec les présences artistiques mobilisées dans le cadre des résidences-résidences-missions](#) 2023. L'articulation des résidences-mission du contrat culture-ruralité avec la découverte du patrimoine, du paysage et de l'environnement est encouragée afin de développer une approche croisant la connaissance et l'expérience artistique et sensible.

➤ L'enjeu de la convivialité

La convivialité est également un axe essentiel du développement culturel des 7 Vallées, mais aussi un enjeu au regard de l'étendue du territoire et l'isolement géographique des habitants. Les temps forts de programmation ~~neus~~ permettent d'emmener « l'art où on ne l'attend pas », notamment dans les plus petites communes du territoire, en investissant les lieux de proximité, les lieux patrimoniaux, les places publiques, etc.

Le contrat culture-ruralité constitue pour la communauté de communes des 7 vallées l'opportunité de rappeler cet enjeu et d'inviter les artistes à s'en saisir en imaginant des propositions innovantes se déployant au plus près des habitants et de leurs lieux de vie et convoquant les notions d'hospitalité, de partage et de proximité. Ces démarches artistiques et culturelles visent à renforcer la cohésion sociale au sein de la collectivité.

Une résidence-mission repose :

> sur une grande disponibilité de l'artiste résident.e, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnel·le·s en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescent·e·s et de jeunes adultes (enseignant·e·s, éducateur·rice·s,

animateur·rice·s, professionnel·le·s de la culture...) la coopération d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.

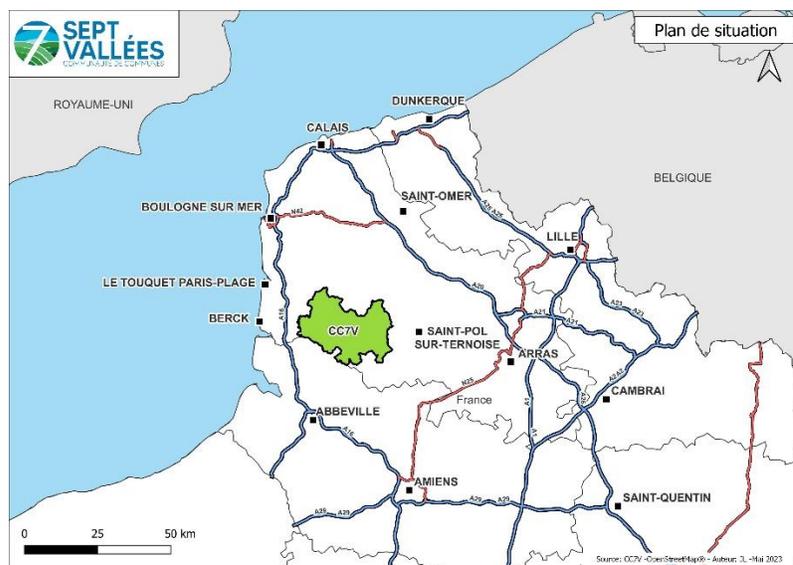
> sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission. Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident·e, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il·elle met en œuvre. **Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.**

* Les candidat(e)s sont invité(e)s à prendre connaissance du document annexe [« qu'est-ce qu'une résidence mission ? »](#) à télécharger en bas de page sur le site de la DRAC Hauts de France.

1. Le territoire d'action

Présentation de la collectivité



Composée de 66 communes et regroupant une population d'environ 30 000 habitants, la communauté de communes des 7 Vallées est un territoire très rural doté de richesses paysagères et patrimoniales et d'une histoire remarquable. La communauté de communes a placé au cœur de son projet de territoire la volonté d'augmenter son attractivité en misant sur ces atouts, en améliorant l'offre de services et en développant une politique culturelle accessible, allant vers les habitants et construite avec eux.

Un projet culturel itinérant par nature

En raison de l'éloignement des structures culturelles labellisées, la communauté de communes des 7 vallées a

opté pour la compétence culture et s'appuie sur un projet culturel ambitieux. Le territoire ne disposant pas de structure de diffusion culturelle, l'orientation est prise de faire de cette contrainte une opportunité, en considérant les 7 Vallées comme un écrin de beauté propice à la créativité, accueillant une grande diversité de propositions artistiques spécifiquement créées pour les lieux « non-dédiés ». Cette particularité amène à travailler sans cesse avec le territoire et ses habitants.

La mise en place de temps-forts rythmant l'année (*MOOV*, festival dédié à la jeunesse au printemps ; *les Ballades musicales en 7 vallées* destinées à valoriser le patrimoine naturel et bâti des petites communes ; *Des Jours Heureux*, par la Cie Un Loup pour l'Homme, étape d'un festival de cirque itinérant en septembre ; *les Veillées* à l'automne) permet de créer des rendez-vous pluridisciplinaires conviviaux, attendus, co-construits avec le territoire et ses habitants et permettant d'investir des lieux patrimoniaux.



Manoir de Courcelles (XVe siècle)

La communauté de communes favorise le développement des enseignements artistiques. L'école de musique et d'arts visuels intercommunale, qui s'étend sur 5 communes et touche près de 300 élèves chaque année, est un vivier d'apprentissage et d'échanges avec de nombreux croisements avec les harmonies, associations, acteurs de la petite enfance, etc., les artistes en résidence-mission, ainsi que le projet d'orchestre au collège soutenu par le département du Pas-de-Calais. La Micro-Folie mobile est également un outil itinérant précieux qui vient enrichir l'offre culturelle du territoire, en proposant des médiations très complètes et accessibles, entre découverte des grands chefs d'œuvres et ateliers de pratique artistique.

La transversalité ainsi que les va-et-vient entre art et environnement, patrimoine et modernité, sont donc au cœur du projet culturel des 7 Vallées.



Ruines de l'Abbaye Saint Josse de Dommartin (XIIe siècle)

Valoriser l'histoire, relier les habitants

En effet, la préservation et la valorisation du patrimoine constituent aussi des axes structurants de la stratégie culturelle des 7 vallées. Les efforts conséquents pour préserver le patrimoine d'Hesdin-la-Forêt, l'orgue de l'église de Marconnelle, la labellisation Village-patrimoine de 8 villages du territoire ou les (En)quêtes patrimoine menées avec le comité d'histoire du haut pays (pour réaliser des inventaires participatifs dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et en lien avec le Plan de Paysage labellisé par le Ministère de l'Écologie), constituent autant de démarches qui visent à l'appropriation du patrimoine local par les habitants des 7 Vallées.

Le Centre Azincourt 1415 constitue un équipement structurant dont la scénographie interactive et immersive contribue à l'entretien et à la valorisation de l'histoire médiévale du territoire, et plus particulièrement de la bataille d'Azincourt. D'août à décembre 2025, une exposition temporaire mettra en lumière la riche histoire des 7 Vallées au Moyen Âge, comme un premier pas vers les prochains axes de développement de cet équipement.

En effet, la communauté de communes des 7 Vallées est un territoire très riche en histoire, et notamment en histoire médiévale. Ce patrimoine est pour la plupart du temps invisible du public, et pourtant ! Au Moyen Âge, se situait au centre du territoire la ville d'Hesdin, la troisième plus grande ville d'Artois après Arras et Saint-Omer. Hesdin était une cité prospère, fréquentée par les plus grands de l'époque, et où de nombreuses inventions médiévales se sont développées, comme l'imprimerie. Au nord de la ville, se situait un des plus grands châteaux du royaume, jouxtant un jardin luxuriant où se trouvaient un zoo et un parc d'attractions ! De cette ville, il ne reste plus rien, puisque tout a été détruit par Charles Quint en 1553. Seul le négatif de cette ville, aujourd'hui le village de Vieil-Hesdin, persiste aujourd'hui dans le paysage.

Autour de cette ville faste, se situaient d'autres monuments dignes d'intérêt, dont de nombreux châteaux comme à Azincourt ou à Grigny. Les lieux de culte étaient également nombreux : abbaye de Blangy-sur-Ternoise, abbaye de Dommartin à Tortefontaine, collégiale d'Auchy-les-Hesdin...

Lieu stratégique et carrefour de l'Europe, la célèbre bataille d'Azincourt, une des plus grosses batailles de la guerre de Cent Ans, s'est déroulée à quelques kilomètres d'Hesdin en 1415. Les français affrontèrent les victorieux anglais. De cette sanglante bataille, connue dans toute l'Europe, subsiste aujourd'hui quelques champs paisibles.



Représentation des jardins du château d'Hesdin, à l'occasion des fêtes données par Philippe le Bon en juin 1431, pour le mariage de son chambellan André de Toulangeon seigneur de Mornay avec Jacqueline de la Trémouille.

Cette riche histoire est souvent peu connue des habitants des 7 Vallées, ou limitativement identifiée à la bataille perdue d'Azincourt. Réveiller les patrimoines enfouis, c'est révéler cette incroyable Histoire médiévale dont il ne reste que peu de traces en surface aujourd'hui, et qui, pourtant, a joué un rôle central à l'époque.

« Réveiller les patrimoines enfouis »

Depuis 2023, les résidences mission sur des thématiques environnementales (« Mon environnement en mouvement », « Les 7 Vallées au fil de l'eau », « Habiter l'avenir ») ont permis de faire des liens, de révéler des lieux et les histoires qui s'y rapportent. Des lieux identifiés par tous, mais aussi des lieux du quotidien, habités de façon plus personnelle. Des lieux précieux au regard de ceux qui les habitent, des lieux à préserver, à valoriser. Les 7 Vallées sont aussi parcourues de ces lieux qui ont fait l'Histoire politique, économique, culturelle et religieuse de l'Europe, et dont il ne reste que peu de traces en surface aujourd'hui. Réveiller les patrimoines enfouis, c'est révéler l'Histoire, mais aussi réveiller les légendes locales qui constituent inconsciemment le récit collectif du territoire aujourd'hui.

Quel héritage a laissé ce patrimoine invisible aujourd'hui ? Quel impact sur le paysage, mais aussi sur les mémoires et le regard des habitants sur leur territoire ?

Où rencontrer les habitants ?

Les établissements scolaires :

- 13 RPI ;
 - 3 collèges publics (à Auchy-lès-Hesdin, Beaurainville et Hesdin-la-Forêt) et 1 privé (à Hesdin-la-Forêt) ;
 - deux MFR, à Rollancourt et Marconne.
- Pas de lycée en 7 Vallées.

(Le Moyen Âge est au programme des élèves de 5^e).

Les médiathèques :

- Une médiathèque structurante à Auchy-les-Hesdin
- 3 bibliothèques de proximité (Hesdin-la-Forêt, Campagne-les-Hesdin, Buire-le-Sec)

Mais aussi :

- La Maison natale de l'Abbé Prévost – Hesdin-la-Forêt
- Le Grand H, centre social et culturel d'Hesdin-la-Forêt
- Les Foyers de Vie Victor Morel - Campagne-les-Hesdin
- Des EHPAD à Hesdin-la-Forêt (2), Campagne-les-Hesdin, Auchy-les-Hesdin et Fillièvres
- La Maison d'Accueil et de Solidarité – Hesdin-la-Forêt
- Les MECS d'Azincourt, Campagne-les-Hesdin, et Hesdin-la-Forêt
- et de nombreuses associations culturelles et sportives
- des jardins remarquables, partie prenante de la vie culturelle des 7 Vallées

Beaucoup de propriétaires de jardins et lieux patrimoniaux à usage privé ou touristique ouvrent volontiers leurs portes pour faire connaître l'histoire des 7 Vallées.

De nombreux amateurs d'histoire partagent avec passion leur savoir :

- l'association des amis du site historique de Vieil-Hesdin
- le cercle historique de l'Hesdinois
- l'association Patrimoine et environnement de Wamin

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes, vous pouvez activer les liens suivants qui vous dirigent vers plusieurs sites institutionnels du territoire :

<http://azincourt1415.com/accueil>

<https://www.valleesdopale.com/fr/>

<https://7vallees.fr/#programme-culturel-des-7-vallees/1/>

2. À propos du présent appel à candidatures

C'est une résidence-mission qui est appelée à se déployer au cours de l'édition 2025/automne de ce contrat culture ruralité.

La dynamique de la résidence mission, souhaitée joyeuse autant que fédératrice de publics et d'énergies, s'avère d'ores et déjà propice au sensible, au décroissement, à l'expérimentation, et à la re-visitation singulière d'un territoire.

L'artiste candidat a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle : la résidence-mission doit en effet s'adresser à un large public, correspondant à différentes communautés et proposer différentes formes allant de l'organisation d'échanges formels à la mise en œuvre de formes légères démonstratives autant que diversifiées de la discipline de travail de l'artiste.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il sait faire preuve d'une grande autonomie : les contacts avec les partenaires sont lancés avec l'équipe du service culture, mais les histoires s'écrivent ensuite en autonomie.

L'artiste retenu est appelé à résider de manière effective sur le territoire et à se rendre disponible de manière exclusive pour la durée de la mission. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel, et donc d'un permis en cours de validité.

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, dont dix-sept semaines de présence effective (soit un total de 90 jours) à répartir sur la période de résidence, semaine d'immersion incluse. La période de résidence se traduit très concrètement en termes de déroulé :

- **Par une première phase d'immersion** sur le territoire d'action afin de le découvrir, phase relativement brève, puisque limitée à une semaine et prévue **du 15 au 21 septembre 2025**.

Au cours de cette phase, l'artiste-résident pourra s'imprégner du territoire des 7 Vallées, en découvrir l'étendue, les différents équipements et acteurs. Il sera amené à participer à un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoire avec les responsables des services culture et éducation des communes, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire. Durant la semaine d'immersion, une réunion publique ouverte à la population et notamment aux responsables associatifs, aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, aux acteurs de la vie locale, permettra de faire connaissance, de manière sensible, avec chaque artiste-résident et avec son travail.

- **Par la phase de résidence-mission** à proprement parler, du **20 octobre 2025 au 20 février 2026** (coupure de deux semaines durant les fêtes de fin d'année). Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, soient seize semaines consécutives.

3. Conditions financières et contractuelles :

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros pour 17 semaines :

- Allocation calculée sur la base de 705.88 euros net par semaine,
- Quatre mensualités de 2 823.53 euros net, couvrant la période des 16 semaines de résidence mission,
- Une mensualité de 705.88 euros net, couvrant la semaine de découverte en amont de la résidence mission,

Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc
- L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais de déplacement de l'artiste sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait total de 1000€ TTC pour l'intégralité de la résidence-mission.

L'hébergement est assuré par la Communauté de communes des 7 Vallées, au gîte du Centre Azincourt 1415 (3 chambres avec salles de bain individuelles, et un espace cuisine – salon commun). **Les artistes en résidence acceptent donc de s'immerger dans la vie rurale et les préoccupations de ses habitants** (ex : le premier commerce à proximité d'Azincourt est à 8 km).

En dehors du forfait de 1000€ TTC, les autres voyages et déplacements de l'artistes, ainsi que les repas, sont à sa charge.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste- résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

4. Accompagnement

C'est la communauté de communes des 7 Vallées, et plus précisément son service de la culture, qui a accepté d'être l'opératrice de l'action. Pour cette présente résidence-mission, la coordination est assurée en lien le Centre Azincourt 1415 – Le Moyen Âge en 7 Vallées (établissement culturel des 7 Vallées).

À ce titre, elle

- Coordonne le dispositif général Contrat Culture Ruralité de la communauté de communes des 7 Vallées
- Coordonne les deux résidences-mission sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Accompagne les artistes-résidents afin de les guider dans leur découverte du territoire,
- Veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de chaque artiste-résident
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes, celui des structures culturelles et associatives, ainsi qu'avec celui des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- Veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de chaque artiste-résident tout au long du temps de présence (et, si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action,
- Facilite les rencontres avec les équipes pédagogiques, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, et aide à la réalisation des *gestes artistiques* qui peuvent en naître,
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget,...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part

- Accompagnent chaque artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec, notamment, le concours des professeurs missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et D.S.D.E.N.).
- Organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à leur venue. C'est, rappelons-le, le programme d'animations pédagogiques intitulé la *27ème heure artistique* qui est ici en jeu. (*)

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de chaque artiste-résident(e), en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri- et hors scolaire) pouvant être concernés par les deux résidences-mission.

5. Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

6. Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité avant toute chose :

- à prendre connaissance le plus attentivement possible du document intitulé [*qu'est-ce qu'une résidence- mission ?*](#) Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3, de ce présent appel à candidatures, *le territoire d'action et les partenaires locaux*.

S'il lui apparaît, dès lors en parfaite connaissance de cause, pertinent de s'engager en une telle mission, **l'artiste-candidat adresse alors, pour dimanche 17 août 2025 dernier délai**, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, à

caroline.cardoso@7vallees.fr

(Sujet : **Résidence mission – 7 VALLEES** / suivi du **nom** de l'artiste)

Avec demande d'accusé de lecture.

un dossier comprenant :

a) Une lettre de motivation :

- faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation intégrale du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la présente résidence-mission.
- Montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire et à la thématique « Habitat, mobilité et

environnement »

- Explicitant la motivation spécifique du candidat pour participer à l'une résidence au territoire de la CC des 7 Vallées

- Proposant des pistes que le candidat envisage d'emprunter en vue de la réalisation de gestes artistiques ;

b) un curriculum vitae ;

c) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat ;

d) un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;

e) une liste illustrée des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant).

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi électronique par un courrier comprenant d'autres supports appuyant sa demande, il devra le préciser dans son e-mail et adresser ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes des 7 Vallées

Mme Caroline Cardoso

Pépinière d'entreprises « 7 Vallées Entreprises »

52, rue du fond de Lianne 62990 Beaurainville

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du Contrat Culture Ruralité.

Le nom des artistes retenus seront annoncés fin juin au plus tard.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Caroline CARDOSO

caroline.cardoso@7vallees.fr

7. En savoir plus sur le dispositif de résidence-mission :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>